



La sorcière et son balai

C'est bien connu, la sorcière est une petite vieille verruqueuse et ridée qui se déplace dans le ciel nocturne à cheval sur un balai. Elle va retrouver ses amies sorcières au sabbat où leur grand patron, le Diable, va leur distribuer des missions, toutes destinées à nuire à l'Humanité. Cette image était déjà incrustée dans les mentalités au moment où se déclenche la grande chasse aux sorcières, vers 1570.

La question qu'on est amené à se poser est celle de l'origine de cette image de la sorcière volante. Pour y répondre, il convient de s'appuyer sur une série de documents dont la datation est assurée.

Le personnage même de la sorcière, tel qu'il va se populariser dans nos sociétés modernes, est né dans l'arc alpin entre 1380 et 1430. Cette période constitue pour l'historien une sorte de *boîte noire*, dans laquelle on voit malgré tout s'agiter les inquisiteurs, les juges laïques et les démonologues. On voit ensuite surgir les premières sorcières, déjà équipées pour voler.

Les Vaudoises volantes

En 1441-42, les premières sorcières volantes modernes apparaissent dessinées en marge du *Champion des Dames*, un ouvrage de Lefranc (1) Elles sont jeunes, modestement vêtues et chevauchent un balai ou un bâton. Une note les qualifie de « vaudoises ». Il ne faut pas oublier que le personnage du sorcier/de la sorcière est un avatar de l'hérétique jadis poursuivi par l'Inquisition. Cette représentation fait écho à un ouvrage sorti en 1435 sur les *Errores gazariorum qui probantur in scopha aut baculo equitare* « sur les erreurs des cathares, dont il est prouvé qu'ils chevauchent sur un balai ou un bâton » (2)

Le personnage de la sorcière chevaucheuse de manche (avec ou sans balai) semble donc sortir du néant, en 1430-40. Elle connaît ensuite une certaine fortune dans l'iconographie où on la voit recourir parallèlement à d'autres moyens de locomotion (3).

La vauderie d'Arras

Dans les années 1460, la scène se déplace vers la bonne ville d'Arras, qui appartient alors au duc de Bourgogne, mais dont la loyauté est flageolante. Le duc y déclenche donc une chasse aux sorcières destinée à le débarrasser des partisans du roi de France (4). Quelques années après, un chanoine de Tournai, Jean Tinctor, sort un *Traité du Crime de Vauderie*. On y retrouve les stéréotypes



Martin pourrait être le nom du balai - bâton de la vaudoise.

traditionnels jadis utilisés contre les hérétiques diabolisés, et qu'on continue de qualifier de « vaudois ».



Extrait de Jean TINCTOR, *Le Traité du Crime de Vauderie*, v. 1470.

Or, dans une illustration de ce traité, on voit des hommes et des femmes circulant dans un ciel nocturne. Deux femmes, apparemment issues du peuple à en juger par leur habillement, chevauchent un balai. Les autres, en l'occurrence deux hommes et une femme, que leur vêtement permettent de classer dans les élites, flottent dans les airs avec l'aide de démons. Le balai étant l'attribut de la femme du peuple, chargée notamment de la propreté de sa maison, on pouvait difficilement attribuer ce moyen de locomotion à des notables. C'est donc par défaut que le diable sert ici de monture (5).

Le balai météorologique

Dans les années 1490, Geiler de Kaysersberg prêche à Strasbourg, et il prononce une série de sermons concernant le Diable, les loups-garous et les *Hexen*. Un de ses fidèles lui demande comment les sorcières fabriquent de la grêle.

Geiler connaît le fameux *Maillet des Sorcières* de l'Inquisiteur Heinrich Kramer. Il ne peut donc pas s'opposer ouvertement aux élucubrations de ce dernier et répond par le scénario suivant.

La sorcière se poste dans un ruisseau et avec son balai, elle ramasse l'eau devant elle et l'expédie par-dessus son épaule. Le Diable, qui la guette dans les airs, reçoit cela comme un signal et, véritable mécanicien de la météo, envoie sur terre la grêle que la sorcière lui a commandée (6).

Il faut signaler que les sorcières étaient censées recourir à d'autres méthodes pour faire de la grêle. Par exemple remuer du doigt de l'eau dans un pot ou dans un trou à même le sol (7).

Les autres moyens de locomotion

La balai volant n'est en fait qu'un moyen parmi d'autres à la disposition des sorcières.

En 1428, Hans Fründ, déjà mentionné, montre des sorciers pillant des celliers puis s'envolant sur des chaises que le Diable leur appris à enduire d'un onguent spécial (8). Dans l'arc alpin, la sorcière emploie donc au moins trois moyens : le balai, le bâton et la chaise.

En réponse au *Maillet des Sorcières*, le juriste Ulrich Molitor publie en 1489 un *De Lamiis*, qui en prend le contrepied et s'appuie sur les positions traditionnelles de l'Eglise pour nier toute capacité de nuisance de la part des sorcières (9).

Certaines éditions de ce traité sont illustrées par des images inspirées par les croyances ambiantes. On y voit un groupe de personnes se rendant au sabbat, à demi trans-



formées en animaux, et chevauchant un branchage grossièrement taillé. On peut le rapprocher du *baculum* des Vaudoises de 1430, ce n'est pas véritablement une fourche.

Les sorcières et sorciers chevaucheurs d'animaux

Il existait une autre tradition, celle du voyage à dos d'animaux. En 1486 est publié à Augsbourg le *Buch der Tugend* de Johannes Vintler, d'après un ouvrage plus ancien, de 1411. On y trouve toute une partie traitant des croyances magiques.

Or, une gravure montre quatre personnages volant dans les airs sur le dos d'animaux. Le texte, plus bavard, parle d'une vache, d'un chien d'un veau, d'une chèvre, d'un bouc, d'un porc et rajoute un tabouret (*ein stul*) et un coffre (*ein schrein*)(10).



Le vol à l'aide d'une pièce de mobilier, nous l'avons déjà rencontrée chez Hans Fründ (1428).

Le vol à dos d'animaux est encore plus ancien, puisqu'on le trouve déjà au 11^e siècle, lorsque l'évêque Burchard de Worms

rappelle dans son *Decretum* les croyances qu'il interdit à ses fidèles:

70. As-tu cru ce qu'affirment certains, trompés par le diable ? Des femmes, par nécessité ou sur commandement, en compagnie d'une armée de démons sous l'apparence de femmes (...Hulda ?) doivent voyager montées sur certains animaux, au cours de nuits particulières et faire partie de leur troupe ?

90. As-tu cru ou participé à cette infidélité, qu'affirment certaines mauvaises femmes, qui sont revenues vers Satan, séduites par les illusions et les fantaisies des démons ? Selon elles, en compagnie de Diane, une déesse des païens, et d'une innombrable multitude de femmes, elles voyagent sur le dos de certains animaux, traversant de nombreuses régions de la terre, dans le silence et la tranquillité de la nuit. Elles obéissent à ses ordres comme si elle était leur maîtresse, et sont appelées à son service au cours de ces nuits particulières. Qui est alors assez fou ou stupide pour supposer que ces choses qui ont lieu en esprit seulement, se passent également physiquement ? (11)

Burchard a donc affaire à une croyance païenne, qu'il s'efforce de christianiser, ou mieux, de diaboliser. Dans sa version d'origine, des femmes, montées sur des animaux, volent dans les airs et vont rejoindre une déesse, identifiable à Hulda, autrement dit Freia, la compagne de Wotan.

Illusions du Diable ou psychotropes ?

Revenons à Geiler de Kaysersberg. Dans un de ses sermons, il raconte cette histoire de vol nocturne :

J'ai lu qu'un prêcheur est arrivé dans un village, et là, il y avait une femme qui racontait comment elle circulait la nuit. Le prédicateur vint la voir et lui fit la leçon : elle devait s'abstenir de cela, car elle ne volait jamais, on la trompait. Elle répondit : puisque vous ne voulez pas le croire, je vais vous le montrer. Il répondit qu'il demandait à voir. Comme la nuit tombait et qu'elle voulait s'envoler, elle l'appelle. Pour prendre le départ, elle pose sur un banc un moule dans lequel on fait la pâte à pain, car dans les villages, surtout à la campagne, chacun fait son pain lui-même. Assise dans le moule, elle se passa un onguent, prononça les formules requises et s'endormit assise. (*Da sie in der muolten also sass vnd sie selber mit öl (bestrich); und sprach die wort die*

sie sprechen solt). Là, elle s'imagina qu'elle volait. Elle éprouvait une joie intérieure : elle se débattait des mains et des pieds et se débattit si fort que le moule à pain tomba du banc, qu'elle se retrouva couchée sous le moule, avec un trou qu'elle s'était fait dans la tête...

Geiler, *Die Emeis* (12)

On notera qu'une fois installée, la femme se passe un onguent et prononce des formules magiques. S'agit-il d'un produit hallucinogène ? La femme dont il est question est clairement une rebouteuse de village, dont on peut supposer qu'elle maîtrisait une pharmacopée.

Or, ceci nous ramène à Burchard. Parmi ses interdictions figure celle-ci :

65. As-tu cueilli des herbes médicinales, en faisant des incantations mauvaises, et non avec la foi et en invoquant le Seigneur, c'est-à-dire en chantant le *Credo in Deum* et le *Pater Noster* ? (13).

On sait que dans sa version christianisée, cette tradition du vol de la sorcière est « une illusion inspirée par le Diable. Faudrait-il, derrière ce Diable, deviner des plantes hallucinogènes ?

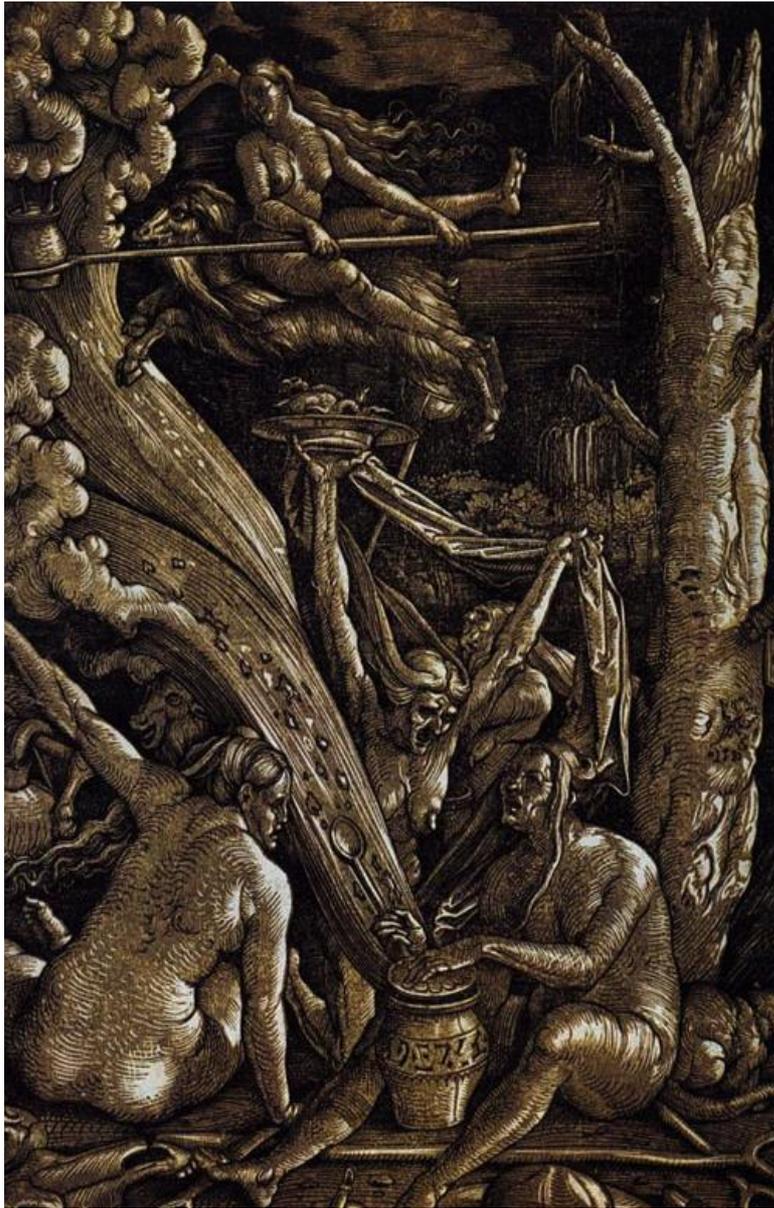
Dans la version transmise par Geiler, la femme se passe de l'onguent sur le corps. Or, on trouve aussi des récits où la pommade est passée sur le bâton où le manche à balai que la sorcière chevauche ensuite. Ce serait une autre manière de s'imprégner des principes actifs de ladite pommade (14).

Voici un autre indice qui conforte l'idée du recours à des produits chimiques. Au Tyrol, en 1506, ont lieu pour la première fois de véritables procès en sorcellerie. La cour aborde la question du vol. Les accusées reconnaissent avoir utilisé les moyens classiques (balais, animaux, mobilier), mais aussi un onguent fait de chair d'enfant et d'extraits de crapaud. Or, elles ajoutent qu'elles ont souffert d'effets secondaires, pendant et après le vol : malaise, envie de vomir, maux d'estomac, affaiblissement après l'excursion (15).

Et la fourche ?

La fourche comme moyen de locomotion apparaît 80 ans après le personnage de la sorcière elle-même.

Chez Molitor, elle sert à trois personnages à se rendre au sabbat. Mais peut-on vraiment parler de fourche ? Par ailleurs, chez Baldung Grien, qui a représenté tant de sorcières, à aucun moment elle ne sert à voler.



Prenons par exemple la gravure de 1510 représentant un « sabbat ».

Des femmes nues sont assises à même le sol, et trois fourches sont croisées pour délimiter un triangle. Une autre survole la scène sur un bouc, et utilise une fourche pour tenir un pot.

En 1544, Baldung dessine un palefrenier foudroyé par une sorcière dans une écurie. L'homme est couché sur une fourche, curieusement positionnée sous lui. Rien ne donne à croire que l'outil ait

servi à voler.

Au total, le balai, aujourd'hui si étroitement associé à l'image de la sorcière, n'a été qu'un moyen parmi d'autres pour se rendre au Sabbat. Peut-être masque-t-il, comme les autres engins volants

repris dans les outils domestiques, le recours soit au shamanisme pur et simple, soit aux psychotropes (15).

Mais là, comme dirait presque Rudyard Kipling, c'est une autre histoire, du moins une autre piste.

Pierre Jacob

Notes

(1) LEFRANC, Martin, , *Le Champion des Dames*, 1442. Lefranc était conseiller d'Amédée VIII, dont on sait le rôle dans les débuts du personnage du sorcier.

(2) FEUGEYRON, Ponce, *Errores Gazariorum seu illorum qui scopam vel baculum equitare probantur*, 1435,

(3) ANHEIM, Etienne, BOUDET Jean-Patrice, MERCIER, Franck, OSTORERO Martine, « Aux sources du sabbat. Lectures croisées de l'imaginaire du sabbat. Edition critique des textes les plus anciens (1430CA – 1440 CA.) », *Médiévales*, Année 2002, vol. 21, N° 42, p. 153-175. Sur le vol magique : F. Mercier, p. 162 suiv.

(4) MERCIER, Franck, *La vauderie d'Arras. Une chasse aux sorcières à l'automne du Moyen-Age*, Rennes, 2006.

(5) TINCTOR, Jean, *Traité du crime de vauderie*, vers 1470-1480. L'image est du Maître de Marguerite d'York.

(6) Johannes Geiler von Kaisersberg, *Die Emeis*, Ed. Grüninger, Strasbourg, 1517. p. 44-45.

(7) Dans le *Maillet des Sorcières*, Heinrich Kramer donne le cas de la sorcière emprisonnée au château de Kintzheim, et qui finit par montrer comment elle procède. Hans VINTLER, *Das Buoch der Tugend*, (1486), montre sur une illustration une sorcière qui vient de provoquer une grêle à l'aide d'une mâchoire animale.

(8) Hans Fründ, sur la chasse aux sorcières dans le Valais (1428). Billet précédent.

(9) MOLITOR, Ulrich, *De lamiis et pythonicis mulieribus*, Spire, 1489.

(10) VINTLER, Johannes, *Das Buch der Tugend*, Augsbourg, 1486, p. 336.

(11) *Decretum* de Burchard : KORS, Alan, Charles, PETERS Edward, *Witchcraft in Europe, 400-1700, A documentary history*, Philadelphia, 2001, p. 67.

(12) STÖBER August, *Zur Geschichte des Volksaberglaubens anfangs des XVI. Jahrhunderts*. Aus der *Emeis* von Dr Joh. Geiler von Kaisersberg, Bäle, 1875, p. 18-19.

(13) KORS, Alan, Charles, PETERS Edward, *op. cit.*, p. 64.

(14) En clair, par voie vaginale.

(15) HAUGENEDER, Alisa, *Verfolgt, verkannt, gefürchtet. Hexenverfolgung als europäisches Phänomen, unter näherer Einbeziehung des österreichischen Raumes*. Diplomarbeit, Universität Wien, 2015, p. 88.

(16) KLANICZAY, Gabor, « Entre visions angéliques et transes chamaniques : le sabbat des sorcières dans le *Formicarius* de Nider », *Médiévales*, 44, printemps 2003, p. 47-72.

